

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 24 février 2021

Délibération n° 2021 – 24/02/2021 – 9

Travaux de la commission FSDIE du 20 janvier 2021

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 4 février 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 20 Membres représentés : 5 Total : 25	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission FSDIE du 20 janvier 2021 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.**

Dijon, le 25 février 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

P.J. : Compte rendu de la commission FSDIE du 20 janvier 2021

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Commission FSDIE du 20/01/2021, 13 h

Par Teams

Compte-rendu

Membres

Présent.e.s : Ambre Adamiak, Léa Clouzot, France Herrscher, Véronique Lahaie

Excusé.e.s : David Cousson,

Excusé.e.s avec procuration : Maxence Roulliat (procuration à Léa Clouzot), Léana Mc Carthy (procuration à Lucile Tison – BEDAPS),

Absent.e.s : Gwladys Bouillin, Liam Fontaine, Soline Pion, Alain Rauwel

Associations représentatives

Présentes : ESN InsiDijon (Gaël Didier), AEAEGUD (Luca Di Filippo), Génération campus (Simon Barret), BEDAPS (Lucile Tison)

Excusée : Adexpra

Absente : Parlement des Etudiants

La commission étudie aujourd'hui un dossier en report de la commission du 02/12/20, celui de l'AAUB pour le projet « Découverte de l'archéologie en Ile de France ».

Pour mémoire, 2 projets avaient été placés en report lors de la commission du 02/12/20 et pour leur éviter d'attendre jusqu'à la prochaine séance prévue le 03/03/21, les membres avaient décidé d'organiser une séance exceptionnelle et spécifique à ces 2 reports.

Une des associations n'a pas donné suite, l'AEMP pour « Ca vibre en mesures physiques », aussi le report ne peut-il pas être étudié. Comme le précise le règlement du FSDIE, le report n'est possible qu'une fois, l'AEMP ne pourra donc pas présenter ultérieurement son report.

AAUB - « Découverte de l'archéologie en Ile de France ».

Lors de la mise en report, il avait été demandé de présenter un budget prévisionnel, les justificatifs de prévision de dépense, et de préciser le coût pour les étudiants.

Le budget prévisionnel fourni n'est pas un document conforme. Le projet est ici peu conséquent, on peut donc l'accepter ainsi mais il faudra corriger pour les prochaines demandes.

Projet classique, mais quid des mesures qui seront en cours.

L'incertitude réside dans la question de l'ouverture ou non des musées, mais les dépenses n'ont pas été engagées.

Budget de 1375 € avec 680 € sollicités auprès du FSDIE, 600 € de participation des étudiants et 80 € de fonds propres de l'association.

Les dépenses sont : transport en train, bus/métro, visite guidée au musée (73 € pour une visite guidée pour le groupe).

Le projet pourrait être repoussé, mais attention à ne pas verser des arrhes qui ne pourraient pas être récupérées en cas d'annulation.

Même si les musées sont fermés, le reste de la visite de Paris peut être maintenu. Il resterait comme dépenses les billets de train et RATP.

Il sera aussi précisé à l'association que s'il y a moins de participants que les 20 prévus, l'association aura simplement à rembourser le trop-perçu.

Il est aussi conseillé de s'assurer que tous les participants ont bien de 26 ans, et que l'entrée au musée sera donc bien gratuite pour tous.

Les membres de la commission incitent l'association à être prudente dans l'organisation, l'avance de frais, compte tenu du contexte.

Concernant la visite guidée et son paiement, elle relève que l'annulation est sans frais jusqu'à 7 jours avant la date prévue, et le règlement doit intervenir dans le mois qui suit. Donc les organisateurs peuvent attendre jusqu'à 10 jours avant la date envisagée pour cette sortie.

Reste à étudier les conditions d'annulation et de remboursement SNCF

Par ailleurs, il sera rappelé à l'association de bien conserver les justificatifs pour le bilan et pour sa comptabilité, plus généralement : billets de transport (train et RATP), facture pour la visite guidée pour établir le bilan à l'issue de la sortie.

La commission rend un avis favorable, avec pour recommandation : ne pas engendrer les dépenses trop rapidement, arbitrer avec les annonces gouvernement et mesures sanitaires en général et faire très attention aux délais de règlement / remboursement / conditions financières

Observation annexe : l'association indique dans la rubrique « personnes impliquées » le nombre de participants et non pas d'étudiants impliqués dans l'organisation.

La séance est levée à 13 h 25

Commission FSDIE du 20/01/2021

CFVU du 4/02/2021 : Avis favorable à l'unanimité

COMMISSION FSDIE - 20/01/2021

N° Dossier	Asso nom en clair	Association (acronyme)	Montant dde subvention FSDIE	Dossier en report de la commission du	Titre du projet	Date début	Date fin	Avis commission	Montant accordé	Commentaire
20201202-40	Association Archéologique Universitaire de Bourgogne	AAUB	680,00	02/12/2020	Découverte de l'archéologie en Île de France	13-mars-21	13-mars-21	Favorable	680	Recommandations : ne pas engendrer les dépenses trop rapidement, arbitrer avec les annonces gouvernement et les mesures sanitaires en général et faire très attention aux délais de règlement / remboursement / conditions financières.
Total			1	680,00				680		